

State Street Trust Company Canada

September 30, 2014

Formulaire de communication sur la modification du capital		All-in	Transitional
Capitaux propres de base (T1) : instruments et réserves			
1	Capital-actions ordinaires remplissant les critères et émis directement (et équivalent pour les sociétés autres que sociétés excédent de capital)	54,513	
2	Bénéfices non distribués	83,840	
3	Autres éléments cumulés du résultat étendu (et autres réserves)	-1	
4	<i>Capital émis directement soumis à sortie progressive de la catégorie CET1 (applicable seulement aux sociétés autres que</i>	N/A	
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenu par des tiers (montant admis dans le groupe CET1)	N/A	
6	Capitaux propres de base (T1) avant ajustements réglementaires	138,352	
Capitaux propres de base (T1) : ajustements réglementaires			
28	Total des ajustements réglementaires aux Capitaux propres de base (T1)	N/A	
29	Capitaux propres de base T1 (CET1)	138,352	
Capital de base (T1) supplémentaire : instruments			
30	Instruments de base (T1) supplémentaires remplissant les critères et émis directement, plus excédent de capital lié	N/A	
31	dont : classés en fonds propres conformément aux normes comptables applicables	N/A	
32	dont : classés en éléments de passif conformément aux normes comptables applicables	N/A	
33	<i>Instruments de capital émis directement, soumis à sortie progressive de la classification T1 supplémentaire</i>	N/A	
34	Instruments T1 supplémentaires (et instruments CET1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	N/A	
35	dont : instruments émis par des filiales soumis à sortie progressive de la catégorie	N/A	
36	Capital de base (T1) supplémentaire avant ajustements réglementaires	N/A	
Capital de base (T1) supplémentaire : avant ajustements réglementaires			
43	Total des ajustements réglementaires du Capital de base (T1) supplémentaire	N/A	
44	Capital de base supplémentaire (AT1)	N/A	
45	Capital T1 (T1 = CET1 + AT1)	138,352	
Capital T2 : instruments et provisions			
46	Instruments complémentaires (T2) remplissant les critères et émis directement, plus excédent de capital lié	N/A	
47	<i>Instruments de capital émis directement, soumis à sortie progressive de la classification T2</i>	N/A	
48	Instruments T2 (et instruments CET1 et AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant admis dans le groupe T2)	N/A	
49	dont : instruments émis par des filiales soumis à sortie progressive de la catégorie	N/A	
50	Provisions collectives	N/A	
51	Capital complémentaire (T2) avant ajustements réglementaires	N/A	
Capital complémentaire (T2) : ajustements réglementaires			
57	Total des ajustements réglementaires du Capital complémentaire (T2)	N/A	
58	Capitaux propres complémentaires (T2)	N/A	
59	Total des capitaux propres (TC = T1 + T2)	138,352	
60	Actif total pondéré du risque	331,075	
Ratios de capitaux propres			
61	Capital-actions ordinaires de base (T1) (en pourcentage de l'actif pondéré du risque)	41.79%	
62	T1 (en pourcentage de l'actif pondéré du risque)	41.79%	
63	Total du capital (en pourcentage de l'actif pondéré du risque)	41.79%	
Cible tout-compris du BSIF			
69	Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.00%	
70	Ratio cible tout compris de fonds propres T1	8.50%	
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10.50%	
<i>Instruments de capital soumis à arrangements de sortie progressive (en milliers de CAD)</i>			
<i>(applicable entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022 seulement)</i>			
30	<i>Plafond actuel afférent aux instruments CET1 soumis à arrangements de sortie progressive</i>	N/A	
31	<i>Montant exclu de CET1 en raison du plafonnement après rachats et échéances</i>	N/A	
32	<i>Plafond actuel afférent aux instruments AT1 soumis à arrangements de sortie progressive</i>	N/A	
33	<i>Montant exclu de AT1 en raison du plafonnement après rachats et échéances</i>	N/A	
34	<i>Plafond actuel afférent aux instruments T2 soumis à arrangements de sortie progressive</i>	N/A	
35	<i>Montant exclu de T2 en raison du plafonnement après rachats et échéances</i>	N/A	